

Respect pour le travail fourni pour Saumur en 12 ans

J'ai toujours su dire quand c'était bon ; pas opposant systématique

1. Constat

- 1.1. Origine du projet : des quais vides jusqu'en 2005
- 1.2. Pas d'orientation du maître d'ouvrage : on verra ce qui est proposé
- 1.3. Biais de consultation : beaucoup de monde, peu de temps pour les pros et juste au début
- 1.4. Etude d'impact myope : centré sur le quai sans regarder le nord ni le sud

2. Les contre sens

- 2.1. Quai = accostage des bateaux ; fonction de transit, de stockage, de stationnement ~
- 2.2. Attractivité : des quais ou des bateaux ?
- 2.3. UNSECO : double inscription : V.U.E. de la Loire + Savoir faire de la navigation ligérienne (+RAMSA) : jouer de nos atouts
- 2.4. Premier ministre à Bourgueil en 2017 : Atout-France promeut la Région pour développer l'attractivité de la France

3. Les non réponses aux besoins de l'activité fluviale

- 3.1. Pour mémoire : plus un bateau par an /15 ans, 30.000 pax/an, 200.000 pax (2011-2025)
- 3.2. Organaux : OK, plus EAU, électricité, EU : → ou 6 postes
- 3.3. Marché privé vs attractivité et économie de la Ville
- 3.4. Flux perpendiculaires : étude néant
- 3.5. Besoins de communication : étude néant
- 3.6. Besoin d'accueil, abri (intempéries) : étude néant
- 3.7. Accessibilité des livraisons : étude néant
- 3.8. Stockage : étude néant
 - 3.8.1.P.m : mes locaux base nautique : identifiés 1^{er} obstacle à la QVT ; 0 réponse à ce jour
- 3.9. Stationnement le temps de la croisière : entravé
 - 3.9.1. Un parking souterrain m'apparaît prioritaire
- 3.10. Sécurité et protection : pas d'étude particulière
- 3.11. Vestiaires ateliers magasins : circulez
- 3.12. Des AOT précaires ; quid de l'existant ? Nous sommes fragiles

4. Mes demandes

- 4.1. Que le préfet organise un « comité d'itinéraire » pour la navigation en Loire (sur le modèle pour les pistes cyclables)
- 4.2. Lancement d'une école hors les murs (idem PNR LAT)
- 4.3. Des garanties sur le calendrier et les pertes d'activités
Vu la quantité de points non traités dans l'étude d'impact et pour ne pas engager l'avenir (de la navigation)
- 4.4. Revoir l'étude
 - 4.4.1. Mise en cohérence avec la stratégie nationale du tourisme (Atout France)
 - 4.4.2. Reporter la décision et les travaux au prochain mandat
 - 4.4.2.1. Il n'y a pas d'urgence (commencer par le parking)
 - 4.4.2.2. Eviter de devoir tout reprendre dans 10 ans
 - 4.4.3. Reprendre une réflexion collective sur la navigation et ses prérequis concernant l'urbanisme